

RAPPORT D'ACTIVITE 2009 de la Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (Ci-GYB)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

La Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (ci-après Ci-GYB),

- ⇒ composée de Mesdames et Messieurs les Député-e-s Bernard Borel (séance de printemps) puis Christiane Jaquet-Berger, Jacqueline Bottlang-Pittet, Jean-Marc Chollet, Philippe Cornamusaz, André Delacour, Roxanne Meuwly Meyer et Jacqueline Rostan (délégation vaudoise) ainsi que de Messieurs les Députés Elian Collaud, Dominique Corminboeuf, Louis Duc, Fritz Glauser, Patrice Longchamp, Christian Marbach et Michel Zadory (délégation fribourgeoise),
- ⇒ sous la présidence du député Elian Collaud

vous transmet, conformément à l'art. 8 alinéa 4 de la "Convention des conventions", son rapport d'activité 2009.

Conformément à son mandat légal, défini par l'art. 73 de la Convention intercantonale sur la création et l'exploitation du GYB, la Ci-GYB a effectué son contrôle et exercé sa haute surveillance parlementaire sur le GYB. Elle a tenu à cet effet deux séances durant l'année 2009 avec la présidente du Conseil de l'établissement, Madame la Conseillère d'Etat Isabelle Chassot, Directrice de l'Instruction publique, de la culture et du sport du canton de Fribourg, et la Direction du Gymnase, en particulier son directeur M. Thierry Maire.

M. Nicolas Renevey, président du Bureau du GYB, chef du Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré (FR), et M. Jean-François Charles, adjoint au chef de division de l'« enseignement gymnasial et professionnel » (VD), ont participé aux séances tenues au printemps et en automne dans les locaux du GYB à Payerne.

Réunie en mars, la délégation fribourgeoise a désigné M. le Député Elian Collaud en qualité de président en remplacement de M. Charly Haenni qui avait remis son mandat de député. Durant l'année écoulée, M. Collaud a ainsi assumé la présidence de la Ci-GYB. Dès 2010 et pour deux ans, celle-ci repassera en mains vaudoises.

Comptes 2008

La Ci-GYB a pris connaissance des comptes 2008 au cours de la séance du 27 avril 2009. L'exercice s'est clos sur un non dépensé de Fr. 617 903.-, ce qui représente un écart de 5,32 % par rapport au budget. Cela montre que la première année de stabilisation des effectifs permet d'obtenir un écart très faible entre le budget et les comptes et que les ajustements opérés en fonction des années précédentes portent leur fruit.

Plus de la moitié de cet écart est imputable à une erreur d'estimation des charges liées aux caisses de pension. A noter que cette estimation demeure difficile aussi longtemps que le personnel pourra être affilié, à des tarifs différents, à l'une ou l'autre des caisses de pension vaudoise ou fribourgeoise. Cette situation devrait prendre fin au 1^{er} janvier 2010. Un groupe de travail paritaire œuvre actuellement assidument au choix d'une caisse de prévoyance unique et définitive pour l'ensemble du personnel du GYB.

La lecture des comptes met en évidence l'excellent rendement du bâtiment. La consommation réelle d'énergie se situe à 50 % des chiffres de consommation théorique avancés lors de sa conception.

Le premier loyer versé par le restaurant aurait dû apparaître dans les comptes 2008.

Cependant, pour des raisons de décalage dans la comptabilité, cela n'a pas été possible et le loyer de l'année 2008 sera enregistré dans les comptes 2009; cela est conforme à la procédure arrêtée.

Enfin, la subvention 2008 versée par l'OFFT (Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie) apparaîtra, elle aussi, dans les comptes 2009. La refonte totale des règles de subventionnement des écoles de commerce est à l'origine de ce retard dans le traitement des subventions. Si jusqu'ici celles-ci étaient perçues pour le GYB par le canton de Fribourg, elles le sont dorénavant par le canton de Vaud.

A noter pour terminer que la fiduciaire chargé du contrôle des comptes du GYB a constaté la régularité des comptes 2008.

Clôture de l'année scolaire 2008-2009

En juillet 2009, le GYB a décerné 119 diplômes de maturité et 59 diplômes de culture générale / de commerce. Le taux d'échec en école de maturité a été de 4 % (5 élèves) et de 6 % (4 élèves) en école de culture générale et école de commerce. Ces taux sont plus ou moins équivalents aux taux enregistrés dans les établissements vaudois et fribourgeois.

Rentrée scolaire 2009 - 2010

A la rentrée 2009-2010, le nombre d'élèves est passé de 852 à 901. Dans l'ensemble, la statistique met en évidence les éléments suivants:

- 611 élèves fréquent l'école de maturité et 290 l'école de culture générale et école de commerce;
- les Vaudois représentent le 45,8 % de la totalité de l'effectif et les Fribourgeois le 54,17 %.
- presque 20 % des élèves ont opté pour un cursus bilingue, ce qui réjouit la Ci-GYB;
- les filles forment le 64,26 % de l'effectif et les garçons le 35,74 %.

Les cours sont donnés par 98 enseignants (74 EPT), dont 10 nouveaux à la rentrée 2009-2010 (4 EPT) en raison de l'ouverture de classes supplémentaires.

Budget 2010

Au cours de la seconde séance, tenue le 5 octobre 2009, la Ci-GYB a pris acte du budget 2010 adopté par le Conseil du GYB. Les parts cantonales à charge de chaque canton sont intégrées aux budgets 2010 respectifs de l'Etat de Fribourg et de l'Etat de Vaud.

Le budget 2010 est en augmentation de 9 %, soit plus d'un million de francs, par rapport à l'édition 2009. L'augmentation des charges de fonctionnement est en grande partie due à la hausse de la masse salariale. Cela s'explique essentiellement par l'augmentation non négligeable du nombre d'élèves qui a exigé l'ouverture de deux classes supplémentaires (+ 4,5 %), par les augmentations liées aux paliers de la grille salariale dont profite pleinement le corps enseignant du GYB relativement jeune (+ 2,5 %), par l'indexation au coût de la vie (+ 0,6 % provisoire) et par l'augmentation du nombre de leçons en raison de la révision de l'ordonnance sur la maturité.

Le budget 2010 prévoit une augmentation sensible du montant affecté à l'entretien des équipements informatiques. Cela correspond aux prévisions antérieures, soit à l'augmentation des frais de maintenance après les premières années d'exploitation dans la mesure où il est nécessaire de procéder au premier renouvellement du matériel. A cette position, le budget 2010 reflète la situation telle qu'elle devrait se stabiliser. Au niveau des produits de fonctionnement, la subvention de l'OFFT fait un bond de 100 000 frs entre le

budget 2009 et le budget 2010. Cette différence positive est due au nouveau mode de subventionnement de l'Office fédéral qui a eu pour conséquence une réévaluation de la part versée au GYB.

Rapport de l'Inspection des finances sur les comptes du GYB et l'utilisation de la subvention 2007

Au cours de l'année 2008, le Contrôle cantonal des finances du canton de Vaud, en collaboration avec l'Inspection des finances (IF) du canton de Fribourg, a procédé à un contrôle approfondi de la comptabilité du GYB et des processus financiers adoptés par l'établissement. Le rapport final a été remis aux instances concernées le 16 décembre 2008. A la demande de la délégation fribourgeoise, ce rapport a été transmis à tous les membres de la Ci-GYB. Celle-ci considérait en effet que ce document constituait un outil indispensable à l'accomplissement de son mandat de contrôle tel que défini dans la convention intercantonale (CIGB).

Lors de sa séance du 5 octobre, la Ci-GYB a constaté la régularité de l'utilisation des deniers publics. Les questions posées à la suite de ce rapport ont obtenu des réponses satisfaisantes. Dans l'ensemble, les constats, remarques et recommandations de l'Inspection des finances correspondent à des problèmes qualifiés de bénins, voire à des défauts de jeunesse. Considérant le contenu de ce rapport comme une feuille de route, les organes dirigeants du GYB ont rapidement pris un certain nombre de mesures en relation avec les observations faites.

Divers

Les points suivants ont été abordés lors de l'une ou l'autre des séances de la Ci-GYB :

- la nouvelle échelle des traitements du GYB qui doit être adaptée à la nouvelle politique salariale de l'Etat de Vaud (pour mémoire l'échelle des traitements du GYB est fondée sur la moyenne des échelles correspondantes dans les deux cantons);
- les taux d'échec dans les différentes filières comparés aux taux vaudois et fribourgeois;
- le succès du cursus bilingue;
- l'absence de places de parc pour les élèves, choix délibéré des organes dirigeants;
- la remise du premier prix Edgar Rouge à un séminaire de travaux de maturité.
- Le choix d'une caisse de prévoyance définitive pour le personnel du GYB

Vu le rapport d'activité qui précède, les informations complémentaires demandées et les réponses obtenues ainsi que la bonne marche de l'établissement, la Ci-GYB vous propose d'adopter le budget 2010 du GYB tel que présenté par les Conseils d'Etat respectifs, soit en votant favorablement la position budgétaire N° 351.008 du budget 2010 de l'Etat de Fribourg "Contribution au Gymnase intercantonal de la Broye" de Frs 6 762 040.-.

A noter que ce montant est inférieur à la part cantonale due par le canton de Fribourg selon le projet de budget du GYB - soit 53,9488 % ou 7 023 186 frs - en raison de sommes inscrites au budget 2009 non dépensées. Ces sommes viennent en diminution de la part cantonale pour 2010.

Au nom de la commission interparlementaire de contrôle du GYB

Pour la délégation fribourgeoise :
Elian Collaud, président de la Ci-GYB